

# *L'in Sudmersible*

Journal de liaison des CTC

Fédération SUD PTT 25/27 rue des Envierges 75020 Paris tél : 01 44 62 12 00 fax : 01 44 62 12 34

Mai/juin 2005

## Dans la tempête des réorganisations...

**E  
D  
I  
T  
O**

Les réorganisations vont bon train. Il ne se passe pas une semaine sans que l'on apprenne la fermeture programmée d'un centre, la réorganisation d'un autre, la délocalisation d'un troisième ou encore l'implantation d'une plate forme industrielle entraînant des bouleversements sur les centres existants qui devront soit fermer, soit changer d'activités (pages 2 et 3). Pour la Poste, tout est bon pour faire des gains de productivité et se préparer à la concurrence avec le vote de la future loi postale (qu'elle a soutenu de ses vœux). Il n'y a plus de différence entre plate-forme d'intérêt national et régional. Pour la Poste, toutes sont des plates-formes industrielles mais aux gabarits différents. Selon le schéma retenu, chaque CTC départemental deviendra plate-forme locale avec au maximum une quarantaine d'agents pour la concentration et la préparation du courrier sur sa zone.

### ***Vaugirard : l'arbre qui...***

Les accords de Vaugirard ont tenté de masquer un temps ces réorganisations à la hussarde, mais leur finalité, outre que certains ne sont que l'application du code du travail, est bien de rechercher à associer les syndicats à la politique de l'entreprise Poste. SUD n'est pas dupe.

Derrière ces accords, la Poste a prévu également 5 chantiers de discussion. Nous nous saisissons des chantiers "santé au travail" et "revalorisation des métiers du courrier" pour revendiquer le II.1 grade de base pour tous les agents et la prise en compte de la pénibilité par l'octroi de bonifications qui permettent un départ à partir de 55 ans (page 4). Pour démarrer cette campagne, nous proposons une pétition nationale.

### ***...s'abat sur le personnel !***

Par ailleurs, les discussions concernant le volet social de CQC ont commencé. Le texte prévoit des primes de trajectoire individuelle et un engagement contractuel entre chaque agent et son supérieur hiérarchique ("manager" dans le texte). Une partie de la prime à la signature et l'autre un an après la nouvelle prise de fonction. C'est un chantage et des pressions inacceptables pour faire partir les agents (voir page 4).

Malgré les divergences sur le contenu des accords proposés et surtout sur les réorganisations qui vont avec, la fédération SUD est prête à une action unitaire avec les syndicats signataires.

Après les grèves du 18 janvier et du 10 mars, SUD appellera à la grève le lundi 16 mai (lundi de Pentecôte) contre la remise en cause du temps de travail et pour une augmentation réelle du pouvoir d'achat.

### ***CQC, Vaugirard, loi postale...mêmes combats !***

Au delà, c'est bien sûr le référendum qui est au centre de toutes les discussions. Nous avons, avec le cas de la Poste, un exemple concret de transposition d'une directive européenne dans la loi française. Le résultat est sans équivoque : c'est le démantèlement du service public postal et la libéralisation de toutes les activités. Il en a été de même pour l'énergie, les télécommunications, les transports...

**C'est pourquoi, SUD appelle à voter NON le 29 mai.**

**N°14**

## Plate-forme Val-de-Loire

Cette nouvelle plate-forme fait partie des 5 déjà annoncées avec Lorraine, Lyon, Lille, Wissous. Seulement, à la différence des autres, ce sera une plate-forme régionale. Elle sera implantée à Sorigny à 20 kms au sud de Tours et à proximité de l'autoroute A10. Elle traitera le trafic du 37 et du 41 avec 4 TPF, 1 MTGF. Une plate-forme locale sera intégrée à l'intérieur de la PCIR avec 2 SROT. L'effectif prévu est de 250 à 300 personnes. Il n'y a pour l'instant aucune réponse aux nombreuses demandes des agents de Tours CTC (horaires, navettes, indemnités, critères de reclassement). Localement, les sections SUD et CGT travaillent en commun pour construire une dynamique de lutte.

Avec 49% de grévistes le 10 mars, les possibilités d'action existent... pour exiger des conditions de travail à la hauteur dans la nouvelle plate-forme. A suivre....

## Wissous : le nouveau Paris Sud

Après l'ouverture de Paris Nord Gonesse, la Poste a choisi d'implanter une petite sœur à Wissous sur un terrain en friche situé au nord-ouest de l'aéroport d'Orly. L'ouverture de cette plate-forme nationale entraînera la fermeture de Paris 14 et Paris 15 CTC qui deviendront des PCIL (collecte, concentration et préparation du courrier) équipées de SROT. Elle traitera normalement le courrier des 10 arrondissements de la DOTC Paris sud (5 millions de plis/jour). Rien ne dit que ça va s'arrêter là avec l'abandon des centres de tri départementaux au profit de plaques géographiques. D'ailleurs, la boîte indique qu'elle envisage, après la montée en charge, de reprendre le TG1 de certains centres de tri de banlieue (Créteil, Evry ou le 92). C'est un investissement de 60 millions d'euros pour une surface d'exploitation de 32 000 m<sup>2</sup>. L'ouverture est prévue pour fin 2007. Dans les arguments développés par la direction, il est écrit noir sur blanc : *«Une organisation du traitement du courrier complexe et inadaptée. Sur Paris, des locaux et immeubles de CTC anciens et exigus répartis sur plusieurs étages»*. Viennent ensuite les maîtres mots : concurrence, rentabilité, objectif clients... La plate-forme de Paris Nord Gonesse avait entraîné la suppression de près de 600 emplois. Combien d'emplois disparaîtront avec celle de Paris Sud Wissous ?

## Meaux CTC délocalisé à Lognes

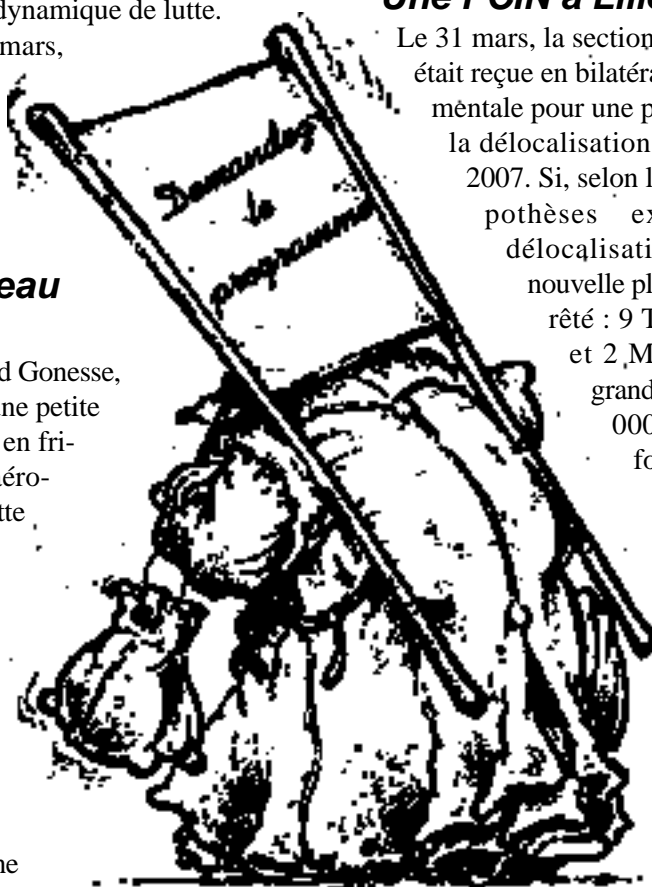
Le CTC doit déménager en octobre 05 à Lognes (77) dans le cadre de Cap Qualité. Depuis le début de l'année, le personnel est dans l'action face au mépris de la direction et pour la satisfaction des revendications : maintien des régimes de travail existants, transport gratuit sur le trajet Meaux/Lognes, prime de transport, indemnités sur la base du taux fort, grade de base II.1, indemnité de trajectoire de 9000 euros quelle que soit l'affectation. Le 22 avril, sur ces bases, le personnel était de nouveau en grève à 80%. Nouvelle action prévue le 11 mai à l'appel de SUD, CGT, FO, CFDT...

## Une PCIN à Lille

Le 31 mars, la section SUD de Lille-Lézennes était reçue en bilatérale à la direction départementale pour une prise de contact en vue de la délocalisation prévue pour l'automne 2007. Si, selon la direction, plusieurs hypothèses existent quant à la délocalisation, l'équipement de la nouvelle plate-forme semble déjà arrêté : 9 TPF nouvelle génération et 2 MTGF (machines de tri grand format) triant environ 25 000 objets/heure. La plate-forme est prévue pour traiter 4,5 millions de plis par jour et reprendra le trafic de Lille CTC, Valenciennes et Roubaix. Quatre ou cinq plates-formes locales seront réparties dans le département. Les centres de Valenciennes et Roubaix vont voir leurs activités modifiées. Lille-Lézennes cessera toute activité. La mise

en place de cette plate-forme va permettre à la Poste de réaliser d'importants gains de productivité. Et l'expérience prouve que chaque fois qu'elle enregistre des gains de productivité, c'est au détriment des conditions de travail du personnel (horaires, flexibilité, effectifs, cadence, stress et déshumanisation liée à l'automatisation et à l'environnement). La section SUD appelle le personnel à se mobiliser sans attendre pour exiger des garanties sur les futures conditions de travail.

**Nota Bene** : la direction du centre voulait supprimer les 27h30 de RC annuels attribués à chaque agent depuis la mise en place du réseau national transport (RNT). Devant la détermination du personnel, cet acquis perdurera au moins jusqu'à la délocalisation du centre en 2007. Et plus si combativité...



## **Bordeaux CTC : réorganisation**

La direction du centre veut adapter la force de travail prétextant un accroissement du taux de mécanisation et une baisse globale du trafic en 2004 qu'elle chiffre à -5%. Après une observation du temps d'occupation des nuits sur 2 mois, la direction impose au personnel une réorganisation à la hussarde : le comblement des emplois en nuit se fera uniquement sur les régimes 0h/6h24 et 22h/6h jusqu'au dimensionnement définitif de ces services. C'est l'arrêt pur et simple du comblement des 2 nuits sur 4. Au passage, la direction propose la suppression de 38 positions de travail par brigades de nuit existantes. Derrière cette réorganisation, s'en profile une autre avec l'avancée de la coupure TG1 de 1h à 1h30 sous prétexte de sécurité aérienne. Il est clair que la Poste veut supprimer le maximum d'emplois dans toutes les brigades avec le transfert de Bordeaux CTC vers la future plate-forme d'intérêt national dont l'implantation n'est pas encore annoncée. La section SUD a lancé un appel à l'unité des personnels et des organisations syndicales pour faire reculer la direction.

## **Evreux : la Poste veut fermer le CTC**

Le TG1 d'Evreux CTC a été transféré sur Rouen Madrillet (qui devient plate-forme d'intérêt régional) le 5 avril 2004 et le centre est en reclassement depuis le 1 janvier 2004 (58 agents ont bénéficié des mesures de mobilité ou de départ anticipé à la retraite). Le dernier volet de cette restructuration concerne les 132 agents rattachés à l'entité. La Poste veut fermer définitivement les portes d'Evreux en octobre 2005 pour faire place à 3 nouvelles entités : un CTEM (centre de tri d'entraide mécanisé) avec environ 33 agents, une plate-forme d'intégration routage avec 7 agents et une PCIL avec environ 25 agents dont 15 à 20 à temps plein (merci Vaugirard !!!). Après l'abattement qui a suivi l'annonce de la fermeture, le personnel a décidé de se battre pour préserver un maximum d'emplois sur le site mais également pour que la Poste reconnaisse la qualité du travail accompli au CTC depuis son ouverture (il y a 27 ans) par le biais d'une allocation exceptionnelle de départ de 3000 euros en plus du barème prévu par le BRH. Une pétition du personnel adressée à la DOTC Hte-Normandie tourne sur le centre. Une grève a eu lieu le 21 avril avec 42% de grévistes (62% en nuit). Également ce jour là, un rassemblement et une conférence de presse. A suivre...

## **Centre d'entraide à Montauroux (83)...**

La DOTC Côte-d'Azur a annoncé l'ouverture d'un centre d'entraide pour aider les bureaux distributeurs et les centres de traitement du courrier en cas de dysfonctionnements importants (sic) et de trafics exceptionnels. Cette entité dont l'ouverture s'est faite le 4 avril dernier traite un trafic de base permanent (Postimpacts du Var et retours du 06) avec 5 positions de travail permanentes. Et afin «que les réorganisations qui pourraient intervenir ne génèrent aucune gêne pour nos clientes», le centre pourra passer à la vitesse supérieure avec beaucoup plus d'agents et beaucoup plus de trafic. La nouvelle structure interviendra à la demande des centres courrier de la région. Une arme anti-grève en quelque sorte !

## **...et à Albi (81)**

La DOTC Midi-Pyrénées Nord (46, 82, 81, 12) veut se doter elle aussi d'un centre d'entraide car elle trouve inacceptable d'être l'une des seules DOTC à ne pas avoir son centre (il y a 45 centres d'entraide sur le territoire). La DOTC s'appuie sur les accords de Vaugirard qui, selon elle, con-

forte l'emploi permanent en limitant le recours aux CDD pour créer cette nouvelle entité. De fait, le centre d'entraide vient en renfort des accords en permettant de recourir à une force de travail complémentaire afin de maîtriser les absences inopinées. Il est prévu 4 positions de travail et un trafic de base formé de Postimpact et de Tempost MD 7. Comme ci-dessus, en fonction de la demande, il pourra servir d'arme anti-grève.

## **Cafouillage en Haute-Bretagne**

Alors que la prérogative des annonces des futures plates-formes industrielles est normalement dévolue au Président de la Poste, les rumeurs vont bon train... Ainsi le directeur courrier de la Haute-Bretagne annonce de son propre chef la concentration du tri du courrier de tout l'Ouest sur une PCIN à Rennes. Si cette information se confirmait, ce serait la liquidation des centres de St-Brieuc, Quimper, Vannes et peut-être Brest, centres qui emploient entre 150 et 300 postiers. Déjà le centre de tri d'Argentan est sur la voie de la fermeture... Un communiqué commun de SUD 35 et SUD 22 exige de la Poste des informations claires et précises sur l'avenir des CTC de l'Ouest.



# Vaugirard... c'est pas fini ! \_\_\_\_\_

## **II.1 grade de base en CTC et pénibilité du travail**

Des discussions vont bientôt avoir lieu sur la revalorisation des métiers du courrier et la santé au travail. Dans le cadre de ces discussions, SUD revendiquera :

- le II.1 grade de base afin de faire payer à la Poste les multiples restructurations à venir mais aussi la polyvalence des tâches, la mécanisation, la diversité des objets traités ainsi que les gains de productivité générés par les suppressions d'emplois ;

- la prise en compte de la pénibilité par l'octroi de bonifications qui permettent un départ à 55 ans. Après la longue grève de 74, le principe du service actif avait été acquis pour les agents des centres de tri. Ce principe permettait de partir à la retraite dès 55 ans, à condition d'avoir travaillé 15 ans en centre de tri. Celui-ci n'existe plus, sauf pour une minorité de fonctionnaires ayant acquis leurs 15 ans au moment de la reclassification. Alors que les conditions de travail sont toujours plus pénibles, que la mécanisation amène de nouveaux stress, que les horaires atypiques se développent, nous devons exiger la prise en compte de la pénibilité du travail.



**Pour lancer cette campagne, et afin de peser sur les futures négociations, SUD lance une pétition nationale. N'hésitez pas à prendre contact avec nos militant-es s'ils ou elles ne vous l'ont pas encore fait signer.**

---

## **Volet social de CQC : un chantage inacceptable !!!**

Les discussions concernant le futur volet social de CQC ont démarré en avril. C'est le dispositif Cap Qualité Courrier d'Accompagnement par le Développement personnel et la Mobilité. Tout un programme ! Il est dit en préambule que «l'implication des agents dans le développement de leur compétence sera reconnue financièrement par l'entreprise dès le début et jusqu'à l'aboutissement de leur démarche : la prise d'une nouvelle fonction». Ce dispositif s'applique à tous les agents présents dans les établissements concernés au moment de l'annonce de la «plaque». Entendons par «plaque», chaque nouvelle implantation de plate-forme industrielle. Il s'agit d'un engagement contractuel entre la Poste et les agents sous forme de parcours professionnels et de primes de trajectoire. L'agent s'engage à suivre un parcours de développement et la Poste s'engage à affecter à ce parcours les moyens nécessaires par le biais d'une enveloppe définie en fonction de la situation personnelle de l'agent (formations, primes individuelles incitatives, frais de déplacement, hébergement, impact sur la famille). La Poste s'engage sur 3 offres de poste dans un rayon de 30 kms. Le montant global par agent sera défini individuellement. Une pre-

mière prime d'engagement à hauteur de 60% sera versée à la signature de l'engagement et le reste lors de la nouvelle affectation et au minimum 1 an après la prise de fonction sur le nouveau poste. Les «managers» sont les premiers acteurs du dispositif et seront responsabilisés et objectivés sur le suivi de leurs agents dans la période de mutation.

**Nous avons dénoncé cette méthode qui consiste à mettre les agents en concurrence et à individualiser complètement les reclassements. Dénoncé aussi le rôle prépondérant donné aux «managers» qui ne vont pas manquer d'exercer des pressions sur chaque agent pour qu'il ou elle quitte le centre.**

**Nous avons réaffirmé :**

- notre opposition à Cap Qualité Courrier
- maintien du centre de tri départemental
- la prise en compte de tous les CTC dans le cadre des réorganisations